

DOCUMENT D'INFORMATION

LE FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Soutien de projets : 99 millions de dollars

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) Canada-Nouveau-Brunswick investira 99 millions de dollars dans les collectivités du Nouveau-Brunswick pendant cinq ans.

Les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick y investissent chacun 33 millions de dollars. Les 33 millions de dollars restants viendront des administrations locales dont les projets obtiendront l'appui du FIMR.

Le besoin

Il est clair que l'on a besoin de ce fonds. Les responsables municipaux affirment d'une même voix que l'infrastructure constitue pour eux la question la plus urgente.

Nombre de municipalités doivent réparer ou remplacer des routes, et des réseaux d'aqueduc et d'égout qui datent de plusieurs décennies. Dans les régions à forte croissance, les voies de transport sont de plus en plus congestionnées et les services municipaux suffisent à peine à la demande.

Par l'entremise du FIMR et d'autres programmes d'infrastructure, les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick permettent aux municipalités de mettre immédiatement en oeuvre des projets qui autrement seraient retardés pendant des années.

Assainissement de l'air et de l'eau

Le FIMR comprend un aspect « vert » très fort. Au moins 80 p. 100 de ce fonds servira à appuyer des projets favorisant l'assainissement de l'air et de l'eau, projets pouvant comprendre des initiatives d'amélioration des réseaux locaux d'aqueduc et d'eau résiduaire, et des systèmes de traitement des déchets solides, ainsi que l'apport d'améliorations aux édifices municipaux relativement à l'énergie environnementale. Les projets de transport en commun sont également considérés comme étant « verts », puisqu'ils aident à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le fonds investira en outre dans les routes locales, dans l'amélioration des connections Internet et dans des projets d'infrastructure favorisant la culture, les loisirs et le tourisme à l'échelle locale.

Information sur l'admissibilité au programme et sur la soumission de demande

L'ensemble des municipalités du Nouveau-Brunswick sont admissibles au financement du FIMR. Les communautés des Premières nations pourront obtenir du financement par l'entremise du volet qui leur sera réservé, lequel fait actuellement l'objet de négociations. Les propositions des organismes sans but lucratif et du secteur privé sont également admissibles. Toutes les propositions de projet doivent être étayées d'une résolution municipale.

Les collectivités intéressées peuvent soumettre une demande de financement en ligne par l'entremise d'un site requérant un mot de passe à l'adresse www.gnb.ca/0009/0376/0005. Les municipalités recevront incessamment une lettre précisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe. Il sera également possible de se procurer le formulaire de demande en format papier auprès du secrétariat conjoint Canada-Nouveau-Brunswick au numéro de téléphone (506) 457-4947.

Le FIMR

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, annoncé dans le cadre du budget fédéral de 2003, s'élève à un milliard de dollars et devait s'étendre sur dix ans. Plus tôt cette année, le gouvernement du Canada a réduit ce calendrier à cinq ans afin de répondre plus rapidement aux besoins des petites collectivités canadiennes.

Le FIMR permet d'équilibrer le soutien offert aux petites collectivités avec d'autres programmes comme le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), un programme de quatre millions de dollars qui appuie surtout des projets d'envergure mis en oeuvre dans les grandes villes.

Le FIMR permet aux Canadiens de profiter des investissements effectués en améliorant leur qualité de vie.